

## II. Origine du devoir et du droit.

### Fausse théories sur l'origine du droit.

Le devoir et le droit ont leur origine en Dieu. Dieu est le principe du devoir, parce qu'il est la loi suprême; Il est le principe du droit, parce qu'il est le souverain maître du monde;

Il est le principe du droit social comme du droit individuel, et tous les droits des créatures ne sont qu'une participation aux droits du Créateur. — Rigoureusement parlant, Dieu seul a des droits.

1° Rousseau a donc tort, quand il fait dériver le droit social du droit individuel, en vertu d'un contrat primitif;

2° De même ceux qui font dériver le droit individuel du droit social de l'État. — L'État ne crée rien, il doit seulement régler et protéger les droits existants;

3° D'après Kant, le droit naturel, c'est l'ensemble des conditions suivant lesquelles la liberté de chacun peut coexister avec la liberté de tous.

— La liberté ne suffit pas pour constituer le droit, il faut y ajouter l'idée de bien obligatoire.

4° « Le droit, c'est tout ce qui est utile et qui n'est pas contraire aux intérêts d'autrui. » (STUART-MILL.)

— Non, à moins qu'on n'entende par intérêt le devoir; cette définition est insuffisante.

5° D'après Hobbes, l'idée du droit viendrait de la conscience de la force.

— L'expérience réfute suffisamment cette grossière théorie du déterminisme.

6° Enfin les socialistes ont dit : « L'homme a autant de droits qu'il a de besoins naturels. »

— Théorie inacceptable, car il est impossible que le droit soit mobile et indéterminé comme le besoin.

— La vraie doctrine a été donnée ci-dessus.

On divise les devoirs d'après leur objet, ou d'après les rapports qui s'imposent à l'homme.

Ce sont : 1° Rapports de l'homme avec lui-même : objet de la morale individuelle;

2° Rapports de l'homme avec ses semblables : objet de la morale sociale;

3° Rapports de l'homme avec Dieu : objet de la morale religieuse.

Une autre division des devoirs peut se tirer de l'espèce de lois auxquelles ils correspondent :

1° Devoirs imposés par les lois positives;

2° Devoirs imposés par la loi naturelle, y compris ceux résultant d'engagements contractés.

Observons que la loi morale embrasse tous les devoirs, quelle que soit la division adoptée.

Il s'agit toujours de respecter la loi, expression de la sagesse et de la volonté de Dieu; d'où la formule générale : *Se conformer à la raison en obéissant à Dieu.*

— Cette formule nous montre pourquoi nos devoirs à l'occasion des êtres inférieurs (les choses) ne constituent pas une classe à part : il s'agit toujours de respecter la loi en se conformant à la raison.

La division des devoirs par rapport à leur objet appartient à la philosophie moderne. Malebranche l'a employée le premier; elle est conforme à l'Évangile : « Aime Dieu par-dessus tout, et ton prochain comme toi-même. »

— Nous avons vu que les anciens faisaient rentrer tous les devoirs dans les quatre vertus cardinales.

**Unité et solidarité des devoirs.** — De ce qu'on fait plusieurs classes de devoirs, il n'en résulte pas que ces devoirs soient indépendants les uns des autres. Au fond, tous sont des devoirs envers Dieu et peuvent se ramener à la formule générale donnée plus haut. De plus, ils sont solidaires, et manquer à un, c'est manquer en quelque point à tous les autres.

— Les formules : « Je ne fais de mal qu'à moi-même, » et autres semblables, sont des sophismes au point de vue social, moral et même économique. — Partout, « la vie est un tissu où les solidarités s'entrecroisent. » (BASTIAT.)

DEVOIR ET DROIT (Suite).

## III. Division des devoirs.

DEVOIR ET DROIT (Suite.)

### Importance relative des devoirs.

L'importance relative des devoirs se tire de l'importance des rapports :

- 1° Les devoirs envers Dieu priment tous les autres;
  - 2° Les devoirs envers l'âme priment les devoirs envers le corps;
  - 3° Les devoirs de justice priment les devoirs de charité, etc.
- Règles relatives au conflit des devoirs : 1° Quand l'ordre des biens est en conflit avec l'ordre des devoirs, celui-ci doit être subordonné à celui-là; par exemple, je dois préférer l'honneur, qui est un *devoir*, à la vie, qui est un *bien*; 2° Si les devoirs sont relatifs à des groupes différents, leur importance est en raison directe de l'étendue des groupes auxquels ils s'appliquent : les devoirs généraux passent avant les devoirs spéciaux.

### Devoirs positifs et devoirs négatifs.

Les devoirs sont dits *négatifs*, s'ils défendent le mal; *positifs* ou affirmatifs, s'ils commandent le bien.

Les premiers sont dits aussi devoirs stricts ou précis; les autres, devoirs larges.

Les premiers sont toujours obligatoires; les seconds sont facultatifs quant à l'objet, au temps, aux personnes, etc.

## 11<sup>e</sup> LEÇON

### JUSTICE ET CHARITÉ

Deux vertus, la *justice* et la *charité*, résument tous les devoirs de l'homme envers ses semblables.

**Définition.** — La justice est le respect des droits d'autrui.

**Fondement.** — Le fondement de la justice, c'est le *droit*.

**Formule.** — Ne fais pas aux autres ce que tu ne veux pas qu'ils te fassent.

- Obligations comprises dans la justice.
- 1° Respect des droits du prochain;
  - 2° Réparation des torts commis;
  - 3° Observation des engagements;
  - 4° Reconnaissance.

— Les trois premières obligations sont de stricte justice; on peut employer la contrainte pour les faire remplir; on ne le peut pas pour la quatrième.

**Justice distributive.** — Obligation de traiter chacun selon son mérite.

#### I. Justice.

Elle se formule ainsi : A chacun le sien; à chacun ce qui lui est dû. On l'appelle *commutative* en tant qu'elle préside aux échanges et oblige à rendre autant qu'on reçoit.

**Deux sortes d'injustice :** 1° Celle que l'on fait;

2° Celle qu'on laisse faire, pouvant l'empêcher.

On peut distinguer quatre degrés dans la justice :

- 1° Ne pas rendre le mal pour le bien, c'est-à-dire ne pas être ingrat;
- 2° Ne pas faire de mal à ceux qui ne nous en font pas, et empêcher, autant que possible, qu'on n'en fasse à personne, c'est-à-dire ne pas être méchant ni complice des méchants;
- 3° Ne pas rendre le mal pour le mal, c'est-à-dire ne pas se venger;
- 4° Rendre le bien pour le bien, c'est-à-dire être reconnaissant.

**Définition.** — La charité, c'est l'amour du prochain; elle consiste dans le dévouement, c'est-à-dire dans le sacrifice du bien personnel au bien de tous.

JUSTICE ET CHARITÉ

#### II. Charité.

*Différences entre les devoirs de justice et les devoirs de charité.* — Les devoirs de justice sont déterminés, ceux de charité indéterminés.

Après toute violation de la justice, on est tenu à réparation ou à restitution, non après violation de la charité.

La justice oblige également envers tous les hommes, la charité est plus particulière.

*Fondement.* — Au point de vue psychologique, les devoirs de charité sont fondés sur la sympathie de l'homme pour l'homme.

Au point de vue rationnel : 1° Sur la nature même de la société, qui, sans la charité, serait impossible;

2° Sur la nature de l'homme, qui est fait pour vivre en société;

3° Sur la communauté d'origine et de destinée de tous les hommes.

*Formule.* — Fais aux autres ce que tu veux qu'ils fassent pour toi.

## II. Charité. (Suite.)

Degrés  
de  
la charité.

L'homme charitable va plus loin que l'homme juste : aux quatre degrés de la justice il en ajoute deux autres :

1° Il fait du bien à ceux qui ne lui ont fait ni bien ni mal, c'est-à-dire qu'il se dévoue;

2° Il rend le bien pour le mal. — C'est la perfection de la charité.

— Ce dernier degré n'a pas reçu de nom particulier dans notre langue; c'est la conformité à ces paroles de l'Évangile : « Aimez vos ennemis; faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient. »

Sentiments  
et actes  
qui inspirent  
et  
mettent  
en exercice  
la  
charité.

1° La *bienveillance*, disposition à vouloir du bien aux autres;

2° La *bonté* ou *bienfaisance*, disposition à faire du bien aux autres;

3° Le *dévouement*, disposition à trouver son bonheur dans le bonheur des autres;

4° Le *sacrifice*, renoncement à soi pour le bien des autres : un sacrifice difficile devient *héroïque*;

5° Le *pardon des injures*, disposition à rendre le bien pour le mal.

*La charité est obligatoire.* — Qui dit devoir, dit obligation : un devoir non obligatoire ne serait pas un devoir.

Les devoirs de charité sont plus indéterminés que les devoirs de justice, mais ils sont obligatoires comme eux.

**III. La justice est impraticable sans la charité.** — Les vérités morales veulent être saisies à la fois par la raison et par le cœur. « Les hommes, dit Joubert, ne sont justes qu'envers ceux qu'ils aiment. » La charité seule rend capable des sacrifices qu'exige la stricte justice.

— Se souvenir que l'extrême justice, c'est-à-dire justice sans charité, devient extrême injustice.

Théoriquement on peut séparer la justice de la charité; pratiquement, on ne le peut guère.

*La justice s'étend plus loin qu'on ne le croit communément.* — Il est rare, par exemple, que celui qui manque à la politesse ne manque pas aussi à la justice.

Le patron qui spéculé sur le salaire de ses ouvriers manque à la justice.

Le marchand qui fraude sur sa marchandise manque également à la justice.

L'ouvrier qui ne travaille pas suffisamment pour le salaire qu'il reçoit manque à la justice.

Le domestique qui ne prend pas les intérêts de son maître manque aussi à la justice.

**L'honnête homme, l'homme de bien.** — *L'honnête homme, l'homme juste*, ne fait pas aux autres ce qu'il ne veut pas que les autres lui fassent : il est franc, sincère, loyal, droit, reconnaissant, ne se venge pas; non seulement il ne nuit à personne, mais autant qu'il est en lui il empêche qu'on ne nuise.

*L'homme de bien, l'homme charitable*, fait pour les autres ce qu'il désire que les autres fassent pour lui. — Il pratique la justice; de plus, il se dévoue, se sacrifie pour autrui.

## 12<sup>e</sup> LEÇON

### SANCTION

**Définition.** — La sanction est l'ensemble des récompenses et des châtiments qui garantissent l'exécution de la loi.

**Nécessité d'une sanction.** — La sanction de la loi morale existe. — L'idée de loi implique l'idée de sanction : une loi sans sanction ne serait pas une loi.

La raison affirme que l'ordre et la paix, le bien et le bonheur, le désordre et la souffrance, le mal et le malheur, sont unis par des liens indissolubles.

— Les stoïciens, et Kant après eux, ont eu tort de soutenir que l'idée de sanction amoindrait la moralité des actes.

**Fondement.** — Il est dans le principe du mérite et du démérite :

*Mériter*, c'est accroître sa valeur morale, c'est avoir droit à une récompense;

*Démériter*, c'est diminuer sa valeur morale, c'est être passible d'un châtimement.

— Le principe du mérite et du démérite se formule ainsi :

Tout acte conforme à la loi morale mérite une récompense proportionnée à son degré de vertu ou de moralité; tout acte contraire à la loi morale mérite un châtimement proportionné à son degré de perversité.

— Le principe du mérite et du démérite est un principe rationnel, immuable, absolu, éternel, évident; c'est un des axiomes de la morale.

**Noms divers que prend la sanction.** — On distingue la sanction *naturelle*, la sanction *morale*, la sanction *sociale*, qui comprend la sanction de l'opinion publique et la sanction *légale*; enfin la sanction *religieuse* ou de la vie future.

La sanction naturelle consiste dans les conséquences heureuses ou malheureuses que nos actes entraînent avec eux, en vertu des lois naturelles établies par la Providence.

— Le vice porte avec lui son châtimement, la vertu sa récompense : On est puni par où l'on pèche;

On recueille ce que l'on a semé.

D'ordinaire, le bien est un principe de santé, de joie, etc.; le mal ruine la santé et la fortune.

**Insuffisance.** — Il y a des hommes vertueux qui sont malades, qui ne réussissent en rien; tandis qu'il y a des hommes vicieux qui se portent bien et qui réussissent.

— De plus, si cette sanction était la seule, il n'y aurait pas de différence entre le bien et l'utile.

Elle consiste dans la satisfaction de conscience et le remords.

Ces deux sentiments ont un nom dans toutes les langues.

« La gloire de l'homme de bien, c'est le bon témoignage de sa conscience. » (SAINT PAUL.)

« Vous l'avez ainsi ordonné, Seigneur, toute affection déréglée fait elle-même son tourment. » (SAINT AUGUSTIN.)

**Insuffisance.** — Le remords va souvent s'affaiblissant avec les progrès du vice;

— De même la satisfaction de conscience avec les progrès de la vertu.

Elle consiste dans l'estime ou le mépris des autres hommes.

— C'est un devoir de mériter l'estime des autres, parce que c'en est un d'avoir de l'honneur. L'estime n'est que le bon témoignage de la conscience de nos semblables faisant écho à celui de la nôtre.

**Insuffisance.** — L'opinion publique juge sur les apparences et s'égare souvent.

L'opinion peut juger les actions, non les intentions.

Cette sanction consiste dans les récompenses et les châtiments déterminés par les lois positives.

Toutes les législations édictent des pénalités contre les auteurs de certains actes, tandis qu'elles garantissent des honneurs ou des récompenses à d'autres.

**Insuffisance.** — Cette sanction est surtout pénale;

Elle est faillible, et ne peut atteindre tous les actes coupables.

I. A SANCTION (Suite.)

**Insuffisance  
des sanctions  
terrestres.**  
—  
**Sanction  
religieuse.**

Pour qu'une sanction soit suffisante, il faut qu'elle s'applique à toutes les fautes et à toutes les vertus, dans la proportion exacte du degré de mérite et de démerite.  
— Il est inutile de montrer qu'aucune des sanctions précédentes ne remplit ces conditions.  
De cette insuffisance des sanctions terrestres, on conclut à la nécessité d'une sanction future, que l'on appelle *sanction religieuse*, qui établira une équation parfaite entre le bien et le bonheur, entre le mal et le malheur. — Cette sanction implique l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu.

13<sup>e</sup> LEÇON

## FAUX SYSTÈMES DE MORALE

DES FAUX SYSTÈMES DE MORALE

**Principaux  
systèmes  
de morale.**

Les principaux systèmes de morale qui ont été professés sont :  
1<sup>o</sup> La morale du plaisir (ARISTIPPE DE CYRÈNE, 390 ans av. J.-C.; ÉPICURÉ).  
2<sup>o</sup> La morale de l'intérêt (revêt plusieurs formes avec BENTHAM, STUART MILL).  
3<sup>o</sup> La morale de la sympathie (A. SMITH).  
4<sup>o</sup> La morale du sentiment (ROUSSEAU, JACOBI).  
5<sup>o</sup> La morale de la passion (FOURIER).  
6<sup>o</sup> La morale de l'amour de Dieu (quiétistes).  
7<sup>o</sup> La morale de la crainte de Dieu (PUFFENDORF).  
8<sup>o</sup> La morale de la loi ou du devoir pur (KANT).  
9<sup>o</sup> La morale de l'ordre ou du devoir (morale chrétienne et spiritualiste, la seule vraie).

**I. Réfutation  
générale  
des  
faux systèmes.**

Pour réfuter d'une manière générale tous les faux systèmes de morale, il suffit de montrer qu'ils n'ont pas les caractères de la loi morale; c'est-à-dire qu'ils ne sont pas universels, immuables, absolus, obligatoires, évidents et autonomes. Le plaisir, la passion, l'intérêt, la sympathie, le sentiment, ne sauraient avoir ces caractères, et surtout jamais ils ne peuvent revêtir le caractère de l'obligation, et dès lors servir de règle de conduite.

*Histoire.* — Professée par Aristippe de Cyrène, puis par Épicure.  
*Souverain bien.* — Le plaisir. — Le plaisir quelconque (ARISTIPPE).  
— Plaisir de choix (ÉPICURÉ).

*Formule.* — Chercher le plaisir, fuir la douleur.

*Règles d'Épicure.* — 1<sup>o</sup> Prendre le plaisir qui ne doit être suivi d'aucune peine.

2<sup>o</sup> Fuir la peine qui n'amène aucun plaisir.

3<sup>o</sup> Fuir la jouissance qui prive d'une plus grande jouissance.

4<sup>o</sup> Prendre la peine qui amène un plus grand plaisir, etc.

*Réfutation.* — Le plaisir en lui-même est un bien, puisqu'il résulte de l'activité normalement exercée;  
La douleur en elle-même est un mal.

Mais le plaisir et la douleur sont des biens ou des maux relatifs. Au fond, le plaisir, c'est l'égoïsme; il ne saurait être le but de la vie.

*Effets du sensualisme.* — L'épicurisme conduit au sensualisme, ou vie des sens, et au matérialisme.

Il dégrade l'homme et le met au rang de l'animal; il lui fait oublier que la vie n'est pas un banquet, mais un devoir.

**II. Morales  
utilitaires.**  
—  
a) Morale  
du plaisir.

La morale utilitaire a varié de l'intérêt personnel (ÉPICURÉ) à l'intérêt bien entendu (BENTHAM), et à l'intérêt général (STUART MILL).

*Souverain bien.* — L'utilité : une chose est bonne, si elle est utile; mauvaise, si elle est nuisible.

*Formule.* — Chercher le maximum de plaisir et le minimum de peine.

*Règles.* — Arithmétique des plaisirs. Une chose est morale (bonne), si le résultat final procure plus de plaisir que de peine;

Une chose est immorale (mauvaise), si le résultat procure plus de peine que de plaisir.

Dans chaque plaisir on doit calculer sept choses :

1<sup>o</sup> L'intensité; 2<sup>o</sup> la durée; 3<sup>o</sup> la certitude; 4<sup>o</sup> la proximité; 5<sup>o</sup> la fécondité; 6<sup>o</sup> la pureté; 7<sup>o</sup> l'étendue. — Cette dernière règle veut que l'on préfère au plaisir personnel le plaisir du plus grand nombre.

C'est la morale *altruiste*, dont la formule est : Le plus grand bonheur possible pour le plus grand nombre.

— Stuart Mill, après Bentham, a essayé de soutenir la morale utilitaire ainsi entendue; il a ajouté un élément de plus : la qualité des plaisirs.

H. Spencer et les associationnistes ont professé cette morale.

*Réfutation.* — 1<sup>o</sup> Les calculs de Bentham et de Stuart Mill peuvent être excellents pour la conduite; ils ne sauraient fonder une morale. En les suivant, nous pourrions être habiles, nous ne serons pas vertueux.

2<sup>o</sup> Souvent les calculs de l'intérêt sont contraires au devoir.

3<sup>o</sup> Il n'est pas vrai non plus que toujours notre intérêt se trouve dans l'intérêt d'autrui.

J.-J. Rousseau prétend que le sentiment moral est un guide infallible; Jacobi, qu'il faut toujours suivre l'inspiration naïve du cœur; A. Smith, que le bien, c'est ce qui provoque la sympathie; le mal, ce qui provoque l'antipathie; Fourier, que le bonheur, et partant le devoir, consiste dans la satisfaction des passions.

*Souverain bien.* — Pour tous ces systèmes, le souverain bien consiste dans le plaisir de la conscience ou le bonheur.

*Formules.* — Fais tout ce qui plaît à la conscience instinctive; fais tout ce qui lui déplaît. (ROUSSEAU, JACOBI)

— Fais tout ce qui excite de la sympathie; évite tout ce qui excite de l'antipathie. (A. SMITH.)

— Contente tes passions. (FOURIER.)

*Appréciation et réfutation.* — Le sentiment, la sensibilité morale, le cœur, les passions, jouent un rôle considérable dans la morale, mais ils ne sauraient fournir des règles de conduite.

— Il est vrai de dire, avec J.-J. Rousseau et Jacobi, qu'il faut toujours faire ce qui plaît à la conscience; mais il ne faut pas confondre la conscience avec la satisfaction de conscience, ce qu'ils font, et ainsi prendre l'effet pour la cause.

— Quant à la conscience instinctive et à l'intuition naturelle ou inspiration naïve du cœur, comme l'appelle Jacobi, il faut dire que souvent elle se confond avec l'instinct, et l'instinct ne saurait servir de règle aux actions humaines.

— A. Smith a fondé sa morale sur la sympathie : Est bonne toute action qui inspire de la sympathie. On lui répond : Une action inspire de la sympathie parce qu'elle est bonne, mais elle n'est pas bonne parce qu'elle inspire de la sympathie.

La sympathie est instinctive et non raisonnée. Le critérium de la sympathie du plus grand nombre est souvent faux, et le devoir est souvent de braver l'opinion. Quant au spectateur impartial que Smith veut que nous consultions, quel sera-t-il, nous ou un autre?

— La doctrine de Fourier se réfute d'elle-même; c'est une grossière adaptation de la formule d'Épicure, qui conduit au plus abject matérialisme.

b) Morale  
de l'intérêt.

DES FAUX SYSTÈMES DE MORALE (Suite.)

**III. Morale  
du  
sentiment.**

## IV. Morale de l'amour de Dieu.

Le *quétisme* (M<sup>me</sup> GUYON) substitue à la recherche de la vérité et à la pratique du bien des contemplations oisives et déréglées.  
Le *faux mysticisme* se contente d'un amour de Dieu aveugle et passif.  
*Réputation.* — La morale ne peut être fondée sur l'amour de Dieu, entendu au sens vague du *quétisme* et du *faux mysticisme*. L'amour est une passion, et, comme telle, il doit être réglé et éclairé par la raison.

## V. Morale du devoir pur.

Les stoïciens, Kant et Jouffroy, ont prétendu que l'idée du devoir exclut toute idée de sanction, de récompense et de châtement.  
*Souverain bien.* — Pour eux, le souverain bien, c'est le devoir, qui doit être accompli pour lui-même.  
*Formule.* — La vertu suffit au bonheur; — accomplir le devoir pour le devoir.  
*Appréciation et réfutation.* — Cette doctrine est *contre nature* et *irrationnelle*.  
Prétendre que, pour agir moralement, il faut se désintéresser absolument des conséquences de nos actes, cela est contraire à notre nature, qui aspire au bonheur.  
C'est une nécessité pour la raison d'unir le mérite et la récompense, le démérite et le châtement.  
Kant et les stoïciens confondent la *fin* avec le *moyen*, et ils ne voient dans l'homme qu'un esprit.

## VI. Morale de la volonté de Dieu.

La volonté de Dieu, entendue dans le sens ordinaire, se confond avec la loi, l'ordre, le bien, le devoir, et alors elle est le fondement de la morale.  
— Entendue dans le sens d'une volonté arbitraire et tyrannique (PUFFENDORF), elle ne peut servir de règle : elle ferait des esclaves, non des serviteurs. C'est dans le premier sens que l'on dit que Dieu est la loi morale vivante.

## MORALE PRATIQUE

## PRÉLIMINAIRES

**Définition et division de la morale pratique.** — La morale *pratique* est la science des *devoirs*. Elle donne les règles à suivre dans nos rapports avec nous-mêmes, avec nos semblables, avec Dieu, avec les êtres inférieurs à nous.

De là quatre sortes de devoirs ou quatre divisions :

- 1<sup>o</sup> devoirs *envers nous-mêmes* (morale *individuelle*);
- 2<sup>o</sup> devoirs *envers nos semblables* (morale *sociale*);
- 3<sup>o</sup> devoirs *envers Dieu* (morale *religieuse*);
- 4<sup>o</sup> devoirs dont les êtres inférieurs sont l'occasion et qui rentrent dans les divisions précédentes.

1<sup>re</sup> LEÇON

## MORALE INDIVIDUELLE. — DEVOIRS ENVERS LE CORPS

- L'homme a des devoirs envers lui-même** : il doit réaliser l'ordre dans sa personne, conformément à sa nature morale.  
Les devoirs envers nous-mêmes reposent sur ce principe : *L'homme est tenu d'être homme*; il est tenu de conserver sa dignité personnelle, de respecter et de faire respecter en lui l'agent du devoir.
- Maxime qui résume tous les devoirs personnels** : *S'aimer d'un amour bien réglé*.  
La maxime de Kant : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité dans ta personne et dans celle des autres hommes, toujours comme une fin, jamais comme un moyen, » est incomplète; elle ne renferme que les devoirs négatifs; il en est de même de la maxime des stoïciens : « Abstiens-toi et supporte. »
- Division.** L'homme étant composé d'un corps et d'une âme, la morale individuelle se divisera en deux grandes parties :
- 1<sup>o</sup> Les devoirs envers le corps;
  - 2<sup>o</sup> Les devoirs envers l'âme.
- Chacune de ces deux classes de devoirs comprendra : 1<sup>o</sup> des *devoirs de conservation et d'intégrité*, qui sont d'obligation stricte; 2<sup>o</sup> des *devoirs de perfectionnement*, qui sont des devoirs larges.
- Le corps est une partie essentielle de la personne humaine**; il n'est donc pas permis de le traiter comme une chose.  
Mais c'est la partie inférieure : d'où il suit que les devoirs envers le corps doivent être réglés sur les devoirs envers l'âme; d'où il suit encore que le corps ne doit pas être considéré comme *fin*, mais comme *moyen*, ou mieux, comme le *sanctuaire* de la personne morale.  
La règle, c'est le vieil adage : « Une âme saine dans un corps sain. »  
Nous remplissons nos devoirs envers le corps en le conservant par des soins raisonnables (tempérance, hygiène), et en le développant par des exercices rationnels (gymnastique).
- Le suicide.** Le premier des devoirs envers le corps, c'est la *conservation*;  
Le *suicide*, ou mort volontaire, viole ce premier devoir et du même coup tous les autres.  
Le *suicide* est un triple crime : crime envers Dieu, envers la société, envers nous-même.  
L'homme n'a pas plus le droit de s'ôter l'existence, qu'il n'a le pouvoir de se la donner.